

FINANCIERE MARJOS

<p>RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL</p> <p>DU 1ER AVRIL 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2017</p>

Des exemplaires du rapport financier annuel sont disponibles sans frais auprès de FINANCIERE MARJOS (ex CLAYEUX), au siège social, ainsi que sur les sites internet de FINANCIERE MARJOS (<http://www.financiere-marjos.com>) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Société Anonyme au capital social de 220 233,90 euros
112, avenue Kléber - 75116 - PARIS
RCS PARIS B 725 721 591

FINANCIERE MARJOS

1. Attestation du responsable du Rapport Financier semestriel

1.1. Personne responsable du Rapport Financier semestriel

1.1.1. Responsable des Informations

1.1.2. Attestation du responsable

2. Rapport de gestion au 30 septembre 2017

3. Comptes seestriels au 30 septembre 2017

4. Le rapport des commissaires aux comptes

FINANCIERE MARJOS

1. Attestation du responsable du rapport financier semestriel

1.1. Personne responsable du Rapport Financier Semestriel

1.1.1. Responsable des Informations

Monsieur Patrick WERNER, Président Directeur Général et Président du Conseil d'Administration de FINANCIERE MARJOS

1.1.2. Attestation du Responsable

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de FINANCIERE MARJOS SA, et que le rapport de gestion figurant à la section 2 ci après présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée ».

Fait à Paris, le 29 décembre 2017

FINANCIERE MARJOS

2. RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE FINANCIERE MAJORS

Situation semestrielle du 1er avril au 30 septembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Conseil d'Administration afin, notamment, de vous rendre compte de la situation semestrielle et de l'activité du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017 de FINANCIERE MARJOS SA, (la « Société ») et soumettre à votre approbation la situation semestrielle au 30 septembre 2017.

Les comptes semestriels ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière, dans le respect du principe de prudence, de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes d'évaluation retenues et ce conformément aux dispositions du plan comptable général.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS du 1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2017

FINANCIERE MARJOS est un outil coté sur le marché très liquide EURONEXT (Compartiment C), vierge de toutes charges et passifs significatifs en dehors du plan en cours qui est respecté.

La stratégie est d'utiliser ce support pour réaliser un apport d'actifs importants, par augmentation du capital, permettant ainsi à un groupe international de se faire coter à Paris dans un délai court.

A ce stade, nous avons des candidats intéressés essentiellement américain et chinois et les actionnaires attendent le temps nécessaire pour choisir un de ces candidats qui répondrait aux différents critères souhaités :

- taille de la cible,
- potentiel de développement
- part de capital réservée aux actionnaires de FINANCIERE MARJOS après déduction des apports d'actifs
- potentiel de croissance et de liquidité des titres concernés.

1.1.1. RAPPEL DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE DU 1^{er} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2017

- La société n'a pas eu d'activité opérationnelle de production
- Le plan de continuation homologué par le tribunal de commerce de Chalon sur Saône le 7 janvier 2010 se poursuit. Les échéances du plan ont été respectées. Le terme du plan est prévu en janvier 2020.

Les anciens actionnaires ont cédé leurs actions le 12 juillet 2017 aux sociétés KRIEF GROUP et PARK MADISON EQUITIES.

A cette occasion, la date de clôture de l'exercice initialement fixée au 31 mars de chaque année a été ramenée au 31 décembre de chaque année ; l'exercice en cours aura donc une durée exceptionnelle de 9 mois.

Un nouveau Conseil d'Administration a été mis en place le 16 août 2017 avec la nomination de 2 nouveaux mandataires.

KRIEF GROUP, actionnaire majoritaire, a repris la comptabilité à compter du 1er avril 2017.

1.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL AU COURS DE LA PERIODE DU 1^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2017

Au cours de cette période semestrielle, la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. La société n'a pas eu d'activité opérationnelle au cours de cette période.

1.1.3. RESULTATS DE LA PERIODE SEMESTRIELLE DE LA SOCIETE

Les chiffres significatifs des résultats sociaux de la société du 1^{ER} AVRIL au 30 SEPTEMBRE, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	30 septembre 2017
Chiffres d'affaires	0 €
Résultat d'exploitation	- 32 980 €
Résultat financier	- 79 €
Résultat exceptionnel	- 197 245 €
Résultat de l'exercice	- 230 303 €

1.1.4. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES AU COURS DE CES 6 MOIS

La société n'a pas de filiale.

1.1.5. FACTEURS DE RISQUES

La société n'ayant plus aucune activité opérationnelle, sont présentés ici les risques génériques des sociétés ayant un objet social identique à celui de la Société.

1.1.5.1. FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

a) Risques liés au financement de la Société

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a pas d'emprunt en cours et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de taux.

b) Risque de change

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a aucune activité hors de la zone euro et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de change.

c) Risque d'absence de liquidité des actifs

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société ne détient plus directement ou indirectement d'actif immobilier et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de liquidité des actifs.

d) Risque action

Aucun risque n'a été identifié.

e) Risque de liquidité

Par jugement en date du 07 janvier 2010, le Tribunal de commerce de Chalon sur Saône a validé le plan de redressement par voie de continuation présenté par Clayeux S.A., entérinant ainsi sa sortie de redressement judiciaire. Le remboursement des dettes sur 10 ans est ventilé selon l'échéancier suivant :

Echéance :	Remboursement 100% sur 10 ans Sans intérêts selon la progressivité suivante :	Montant à payer :
Janvier 2011	2%	18 337,30 €
Janvier 2012	3%	27 505,96 €
Janvier 2013	5%	45 843,25 €
Janvier 2014	7,50%	29 699,38 €
Janvier 2015	10%	39 599,16 €
Janvier 2016	12,50%	49 498,95 €
Janvier 2017	15%	59 398,73 €
Janvier 2018	15%	59 398,73 €
Janvier 2019	15%	59 398,73 €
Janvier 2020	15%	59 398,70 €

Le respect du règlement des échéances de ce plan est conditionné au soutien financier des actionnaires et à la remise en activité opérationnelle de la société.

1.1.5.2. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Compte tenu de l'absence d'activité de la société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'activité de la Société est nul.

1.1.5.3. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Compte tenu de l'absence d'activité de la société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'environnement légal et réglementaire de la Société est nul. Les titres composant le capital social de la Société sont inscrits sur le Marché NYSE EURONEXT PARIS, compartiment C; la Société est donc soumise au bon respect de la réglementation en vigueur.

2. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS

2.1. COMPTES SEMESTRIELS

Il est rappelé que la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017.

La Société a enregistré 32 980 euros de perte d'exploitation qui correspondent :

- Pour 34 702 de produits d'exploitation qui correspondent :
 - À la reprise des provisions pour clients douteux

- Pour 67 682 euros à des charges diverses avec principalement :
 - Honoraires avocat pour 11 200 euros
 - Commissaires aux comptes pour 12 522 euros
 - Frais actes et de contentieux pour 3 876 euros
 - Informations financières pour 2 514 euros
 - Pertes sur créances irrécouvrables pour 34 702 euros

Compte tenu d'un montant de ces produits et charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de la société ressort à - 32 980 euros.

La société enregistre 33 euros de produits financiers et 111 euros de charges financières, le résultat financier s'établit donc à -79 euros contre 3 437 euros au 31 mars 2017.

Les produits exceptionnels étant nul et les charges exceptionnelles s'élevant à 197 245 euros, le résultat exceptionnel de la société de ces 6 premiers mois est une perte exceptionnelle de - 197 245 euros.

2.2. RESULTAT SOCIAL DE CES 6 PREMIERS MOIS

La société a ressorti au cours de cette période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017 une perte de - 230 303 euros contre un bénéfice de 4 028 euros au 31 mars 2017.

2.3. MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE FINANCIERE MARJOS (DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-248 DU CODE DE COMMERCE)

Compte tenu des résultats générés par FINANCIERE MARJOS au cours des derniers exercices, il apparaît que le montant des capitaux propres est négatif et ressort à – 926 111 euros, reste inférieur à la moitié du montant du capital social.

2.4. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, nous vous indiquons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ce qui a été rappelé au paragraphe 1.1 du présent rapport, la Société ne détient plus au 30 septembre 2017 aucune filiale ou participation.

Conformément à l'article L.233-6 du nouveau Code de commerce, nous vous indiquons par ailleurs que la Société n'a effectué aucune prise de participation au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française.

4. INFORMATIONS ET DONNEES COMPTABLES PRESENTEES

Il est rappelé que la Société ne détient plus aucune participation de quelque nature que ce soit au 30 septembre 2017 et n'exerce plus aucun contrôle sur une quelconque entité du Groupe.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

5.1. MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2011 a décidé de réduire le capital de 1 827 015,09 euros à 220 122,30 euros par résorption des pertes. Cette opération se réalise par réduction de 0,73 euro de la valeur nominale des actions qui passe ainsi de 0,83 euro à 0,10 euro.

Selon le Conseil d'Administration du 18 février 2013, il a été décidé d'augmenter le capital de 111,60 euros, passant de 220 122,30 euros à 220 233,90 euros. Il est divisé en 2 202 339 actions de 0,10 euro chacune de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

A la date d'élaboration du présent rapport, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

5.2. ACTIONS AUTO-DETENUES

Au 30 septembre 2017, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

5.3. ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital au 30 septembre 2017 :

	Actions (en nombre)	Actions (en %)	Droit de vote (en nombre)	Droit de vote (en %)
KRIEF GROUP	1 103 806	50,12 %	1 103 806	50.11 %
PARK MADISON EQUITIES LCC	330 350	14.99 %	330 350	14.99 %
Nombre total d'actions et de droits de vote théorique composant le capital social	2 202 339	100 %	2 202 339	100 %

L'actionnaire FASHION HOLDING SARL a cédé, le 12 juillet 2017, la totalité de ses actions. Le capital de la société est aujourd'hui détenu par KRIEF GROUP pour 50,12 % et par PARK MADISON EQUITIES pour 14.99 %.

5.4. CAPITAL POTENTIEL

5.4.1. INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Néant

5.4.2. INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Néant

5.4.3. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, que l'élément suivant nous semble susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la Société :

- La répartition du capital rappelée sommairement au paragraphe 5.3 du présent rapport.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire.
- En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier,
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

5.4.4. PLACE DE COTATION - EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Les titres de la Société sont cotés sur Euronext (Compartiment C) de NYSE Euronext (Code ISIN FR0000060824 – Mnémonique : FINM). Les titres de la Société ne sont cotés sur aucun autre marché.

La capitalisation boursière de la Société, sur la base du dernier cours coté au 20 décembre 2017, soit 0,20 euros, ressort à 440 467,08 euros.

Eu égard aux évolutions de la société depuis la date de suspension du cours, la capitalisation boursière ne constitue pas un bon indicateur de la valeur réelle de la société.

Plus forte baisse du semestre soit le 7 Juillet 2017 : 0,16 € pour 1 action échangée.

Dernière cotation du semestre soit le 29 septembre 2017 : 0,18 € pour 1 559 actions échangées.

Plus forte hausse du semestre soit le 28 Juillet 2017 : 0,26 € pour 799 actions échangées.

5.4.5. BILAN DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE PROGRAMMES DE RACHAT D'ACTIONS AUTORISES

Néant.

5.4.6. FRANCHISSEMENT DE SEUILS

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun franchissement de seuil n'a été réalisé au cours de l'exercice ouvert le 01 avril 2017 et finissant le 30 septembre 2017, en dehors de ceux résultant de la cession du bloc de contrôle cédé par l'ancien actionnaire au profit de KRIEF GROUP et PARK MADISON EQUITIES.

6. RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE

6.1. RESSOURCES HUMAINES

A la date de clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2017, la Société n'emploie aucun salarié.

6.2. ACTIONNARIAT SALARIE

Néant

7. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce, nous vous informons sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société.

7.1. IMPACT SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société n'a aucun salarié, en conséquence, il ne génère aucune conséquence d'ordre social.

7.2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité de holding financière de la Société ne produit pas d'impact environnemental.

8. INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

8.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU COURS DE LA PERIODE DU 1er AVRIL AU 30 SEPTEMBRE 2017

- Du 1er avril 2017 au 15 août 2017

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés au cours de la période du 1er avril au 30 septembre 2017 par chacun des mandataires sociaux.

Nous vous rappelons par ailleurs qu'au 31 mars 2017, la Société était administrée par un Conseil d'Administration. Nous vous exposons les mandats et fonctions exercées par les administrateurs nommés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2011 au cours de laquelle il a été décidé d'abandonner le mode de fonctionnement avec Directoire et Conseil de Surveillance pour adopter celui du Conseil d'Administration.

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Société, hors Socié.) (1) (2)
Mr Lalou Elie HAIOUN	Président du Conseil d'Administration assurant la fonction de Directeur Général	28 juil. 2011	Le renouvellement de cette mission sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2022	Président Les Florentines Gérant Société Immobilière Paris Bonne Graine
Mme Sonia NAMAN, épouse SITRUK	Administrateur	28 juil. 2011	Le renouvellement de cette mission sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2022	Administrateur des sociétés FASHION B. AIR SA et LES FLORENTINES SA.
Mme Messaouda Liliane HAYOUN épouse SITRUK	Administrateur	28 juil. 2011	Le renouvellement de cette mission sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2022	1.

(1) quel que soit la forme de la société, française ou étrangère

(2) pour les mandats hors filiales, l'information doit porter sur les 5 dernières années.

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 16 août 2017 a transféré le siège social au 112 avenue Kléber, 75016 Paris

• Du 16 août 2017 au 30 septembre 2017

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (Société, hors Socié.) (1) (2)
Mr Patrick WERNER	Président du Conseil d'Administration assurant la fonction de Directeur Général	12 Juil. 2017	Lors de l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 en 2021	SAS ARUM Gestion Privée : Président
Mr Vincent FROGER DE MAUNY	Administrateur	16 août 2017	Lors de l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 en 2021	SA KRIEF GROUP : Président du Conseil d'Administration
Mme Pascale PETIET BAUER	Administrateur	16 août 2017	Lors de l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 en 2021	SA KRIEF GROUP : Administrateur APLS ARTS ACTIONS : Administrateur GEORGES LENFANT – FM : Présidente
Mme Aude PLANCHE	Administrateur	16 août 2017	Lors de l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 en 2021	GEM PARIS : Directrice Générale
Mme Agnès MANCEL	Administrateur	16 août 2017	Lors de l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur les comptes	Néant

			de l'exercice clos au 31 mars 2020 en 2021	
FINANCIERE LOUIS DAVID Représentée par Philippe Gellman	Administrateur	16 août 2017	Lors de l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 en 2021	SA KRIEF GROUP : Administrateur FINANCIERE LOUIS DAVID : Vice-Président
AAA HOLDING Représentée par Louis Petiet	Administrateur	16 août 2017	Lors de l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2020 en 2021	Administrateur de SA KRIEF GROUP

Madame Edith CRESSON a été nommée Administrateur par l'Assemblée Générale du 4 octobre 2017. Le siège social de la société a été transféré au 112 avenue Kléber - 75116 - Paris à compter du 16 août 2017.

8.2. REMUNERATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations et avantages de toute nature accordés par la Société et/ou l'une des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement et/ou une des sociétés qui exercent sur elle un contrôle exclusif de manière directe ou indirecte, aux membres du Conseil d'administration au titre des mandats exercés dans la Société au cours

- **De la période du 1er avril au 16 août 2017**

Aucun mandataire social n'a perçu de rémunération de quelque nature que ce soit sur la période.

- **À compter du 16 août au 30 septembre 2017**

Aucun mandataire social n'a perçu de rémunération de quelque nature que ce soit sur la période.

8.3. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES

Au cours de ces 6 derniers mois, aucun des dirigeants et/ou aucune des personnes qui leur sont liées n'a notifié à la Société, en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, la réalisation d'opérations sur les titres.

9. DELAIS DE REGLEMENT

Conformément aux nouvelles dispositions du décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 pris pour l'application de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les conditions de règlement telles qu'appliquées dans l'entreprise sont conformes aux dispositions de la loi pour les comptes clos au 30 septembre 2017.

Les échéances des dettes issues du redressement judiciaire sont celles du plan de continuation homologué par le Tribunal de Commerce.

10. AUTRES INFORMATIONS

10.1. COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES

Au cours de l'exercice écoulé, aucune charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée.

10.2. FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

10.3. RAPPEL (CAPITAUX PROPRES DEVENUS INFÉRIEURS A LA MOITIÉ DU CAPITAL SOCIAL)

Les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, vous serez invités à vous prononcer, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce sur la dissolution anticipée de la Société.

Compte tenu de l'activité et des perspectives envisagées par les nouveaux actionnaires majoritaires, la dissolution anticipée de la Société nous semble devoir être écartée.

10.4. PERSPECTIVES ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION SUR L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2017

La société est actuellement sans activité.

La société a obtenu une lettre de soutien de KRIEF GROUP, son actionnaire principal.

11. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS FINANCIERES

Nous vous précisons qu'à ce jour le Conseil d'administration ne bénéficie d'aucune délégation de compétence en matière financière pour procéder à des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

Le 12 juillet 2017, l'actionnaire FASHION HOLDING SARL a cédé le contrôle majoritaire de la société à KRIEF GROUP et PARK MADISON EQUITY pour respectivement 50,12% et 14,99%. L'intention des nouveaux actionnaires est de développer les activités de la société.

Les nouveaux actionnaires ont également acquis les créances détenues en compte courant d'associé par FASHION HOLDING, PIERRE RENOVATION TRADITION et Mr SITRUK.

L'intention des nouveaux actionnaires est de redonner au bilan de la société une configuration lui permettant non seulement de poursuivre son activité, mais aussi de permettre son développement ; tant l'épilogue judiciaire de Mai 2017 que le rachat du capital et des créances indiquées ci-dessous, renforcent l'assise financière de la société.

On notera enfin que la société a sollicité le remboursement d'une créance de TVA de 138 384,00€. Le nouveau management mis en place le 16 août 2017 va s'assurer de la validité et du règlement de ladite créance auprès des services fiscaux.

Enfin, après la prise de contrôle de la société, un nouveau Conseil d'Administration et un nouveau management ont été mis en place le 16 août 2017. Le Conseil d'Administration se compose ainsi :

Président Directeur Général :

- Mr Patrick WERNER

Administrateurs :

- Mme Pascale PETIET BAUER
- Mme Agnès MANCEL
- Mme Aude PLANCHE
- Mr Vincent de MAUNY
- La société Financière Louis David, représentée par Mr Philippe GELLMAN
- La société AAA Holding représentée par Mr Louis PETIET

Les actionnaires, au cours de leur Assemblée Générale tenue le 16 août, ont également transféré le siège de la société au 112 avenue Kleber 75116 Paris et fixé la date de clôture des exercices au 31 décembre.

FINANCIERE MARJOS

3. COMPTES SOCIAUX DE FINANCIERE MARJOS AU

30 SEPTEMBRE 2017

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2017	Net 31/03/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Cessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	149		149	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	149		149	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				6 802
Autres créances	532 896	185 245	347 651	317 281
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	183		183	
Charges constatées d'avance (3)	4 719		4 719	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	537 797	185 245	352 553	324 083
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	537 946	185 245	352 702	324 083

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	30/09/2017	31/03/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	220 234	220 122
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	278 217	278 217
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 194 259	-1 198 287
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-230 303	4 028
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-926 111	-695 920
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	12 000	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 000	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		4
Emprunts et dettes financières diverses (3)	849 196	216 977
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 066	67 616
Dettes fiscales et sociales	400	6 801
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	373 151	728 605
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 266 813	1 020 003
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	352 702	324 083

(1) Dont à plus d'un an (a)		1 020 003
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 266 813	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		4
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2017	31/03/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			34 702	
Autres produits				28 753
Total produits d'exploitation (I)			34 702	28 753
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			32 580	22 727
Impôts, taxes et versements assimilés			400	75
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			34 703	3 859
Total charges d'exploitation (II)			67 682	26 661
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-32 980	2 091
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			33	3 530
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			33	3 530
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			112	93
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			112	93
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-79	3 437
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-33 058	5 528

Compte de résultat

	30/09/2017	31/03/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		1 500
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	197 245	
Total charges exceptionnelles (VIII)	197 245	1 500
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-197 245	-1 500
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	34 735	32 282
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	265 039	28 254
BENEFICE OU PERTE	-230 303	4 028
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles & Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. (PLG) Art. 831-1/1), dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivant du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes, en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|---|--------------|
| • Constructions | droit commun |
| • Agencements et aménagements des constructions | droit commun |
| • Installation techniques | droit commun |
| • Matériel et outillage industriel | droit commun |

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU SEMESTRE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

- La société n'a pas eu d'activité opérationnelle de production sur l'exercice.
- Le plan de continuation homologué par le tribunal de commerce de Chalon sur Saône le 07 janvier 2010 se poursuit. Les échéances du plan ont été respectées. Le terme du plan est prévu en janvier 2020.
- En date du 8 février 2017, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation judiciaire de la société suite à l'assignation reçu d'un créancier détenteur d'une créance échue impayée de 1046,26€.
Suite aux procédures engagées en défense par la société, la Cour d'Appel de Paris, en date du 11 mai 2017 a infirmé la décision du Tribunal de Commerce de Paris, constatant l'existence d'un montant sous séquestre de 368 000€ permettant de payer l'ensemble du passif exigible à cette date.

- Modification de l'actionnariat et changement de date de clôture

Le 12 juillet 2017, l'actionnaire Fashion Holding SARL a cédé le contrôle majoritaire de la société à Krief Group et Park Madison Equity pour respectivement 50.12% et 14.99%. L'intention des nouveaux actionnaires est de développer les activités de la société. Les nouveaux actionnaires ont également acquis les créances détenues en compte courant d'associé par Fashion Holding, Pierre Rénovation Tradition et Mr Sitruk pour un montant de 604 388,24€, le 12 juillet 2017.

Après la prise de contrôle de la société, un nouveau Conseil d'Administration et un nouveau management ont été mis en place le 16 août 2017.

Les actionnaires, au cours de leur Assemblée Générale tenue le 16 août 2017 ont également transféré le siège de la société au 112 avenue Kleber - 75116 Paris et modifié la date de clôture de l'exercice en cours qui sera clôturé au 31 décembre avec une durée de 9 mois.

L'intention des nouveaux actionnaires est de redonner au bilan de la société une configuration lui permettant non seulement de poursuivre son activité, mais aussi de permettre son développement.

C'est dans ce contexte que KRIEF Group a apporté son soutien financier à Financière Marjos jusqu'au 30 septembre 2018.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

COMPTES COMPARATIFS

En l'absence de situation financière ayant fait l'objet d'une revue limitée par un commissaire aux comptes au 30 septembre 2016, les comptes portés en comparaison sont ceux au 31 mars 2017 approuvés par l'Assemblée Générale d'octobre 2017.

Immobilisations et Amortissements

La société ne détient aucune immobilisation à ce jour.

Etat des échéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances diverses	11 262	11 262	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	151 057	151 057	
Débiteurs divers	370 575	370 575	
TOTAL GENERAL	532 894	532 894	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	44 066	44 066		
Autres impôts, taxes assimilés	400	400		
Groupe et associés	849 196	849 196		
Autres dettes	373 151	256 353	118 798	
TOTAL GENERAL	786 004	667 206	118 798	

Les comptes « groupe et associés » correspondent aux comptes courants de KRIEF et MADISON EQUITIES qui ont racheté les comptes courants des actionnaires précédents et ont financé la sortie de la liquidation Judiciaire en mai 2017.

Les autres dettes correspondent pour l'essentiel au solde des dettes de règlement judiciaire (175 K€) et à un compte courant de 180 K€ de Financière Louis David, constitué dans le cadre de son intervention dans la reprise de FINANCIERE MARJOS par KRIEF Group.

Provisions

RUBRIQUES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions pour amendes et Pénalités (amf)		12 000		12 000
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		12 000		12 000
Provisions sur comptes clients	34 702		34 702	0
Autres provisions pour dépréciation		185 244		185 244
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	34 702	185 244	34 702	185 244
TOTAL GENERAL	34 702	197 244	34 702	197 244

La provision constituée correspond à la dépréciation d'un compte courant d'une société liée à l'ancien actionnaire.

Charges à Payer

Néant

Produits à recevoir

Néant

Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent au cut off des loyers et charges immobilières.

Engagements hors bilan

La société a reçu le soutien de sa société mère KRIEF Groupe jusqu'au 30 septembre 2018.

FINANCIERE MARJOS

Actionnariat

	Nbre titres	% du capital actuel	% du capital ap conversion créances	en€ / action	en €
<u>Acquisition des titres de Fashion Air</u>					
par Krief Group	1 103 806	50%	8,9%	0,10	110 381
par Madison Equities	330 350	15%	2,7%	0,10	33 035
Total racheté	1 434 156	65%	11,6%		143 416
Flottant	768 183	35%	6,2%	0,10	76 818
Total actions en circulation	2 202 339	100%	17,8%	0,10	220 234

Identité de la société consolidante

Les comptes de la société seront consolidés dans les comptes de KRIEF Group au 31 décembre 2017

FINANCIERE MARJOS

4. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

FINANCIÈRE MARJOS

112, avenue Kléber
75016 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'INFORMATION FINANCIERE
SEMESTRIELLE 2017**

Le 29 décembre 2017

FINANCIERE MARJOS

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- L'examen limité des comptes semestriels résumés de la société FINANCIERE MARJOS, relatifs à la période du 1er avril 2017 au 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris, le 29 décembre 2017

BDO France - Léger & associés
Représenté par Patrick GIFFAUX
Commissaire aux comptes